

Notre *Région*

Pays de la Loire



Groupe socialiste, radical et divers gauche



Spécial session DM 2

Dynamique et solidaire

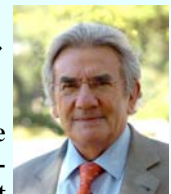
L'Assemblée régionale a récemment voté sa décision modificative numéro 2 (DM2), dernière touche venant compléter les orientations du budget 2007. Au fil d'une année, des besoins majeurs, non prévus initialement, peuvent apparaître et nécessiter le vote de nouvelles enveloppes financières : la DM 2 a donc validé 81 millions d'euros (M€). Comment ont-elles été réparties ? Comme toujours, nous avons privilégié l'emploi, la vitalité économique et territoriale et le service à la population. Ainsi, des Maisons de santé de proximité vont être construites dans les zones rurales excentrées. Une 2^{ème} génération de contrats territoriaux uniques (CTU) est lancée avec toujours l'implication des acteurs locaux pour le développement de leur territoire en fonction des besoins exprimés. Sur le plan économique, on peut noter la convention de partenariat avec le Port autonome de Nantes Saint-Nazaire. Il s'agit là de soutenir la croissance de l'activité portuaire et de participer ainsi au développement durable de l'économie régionale. Nous soutenons également le projet Terra Botanica à Angers, original et susceptible de plaire à un nombreux public. Il va créer d'emblée 40 emplois. Enfin, la DM 2 a aussi voté le financement de 60 nouveaux emplois tremplins. Quelques 300 postes ont déjà été créés depuis deux ans. Ils sont le produit d'un partenariat fructueux entre les associations, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et les collectivités locales. Ils ont permis à de nombreuses personnes de trouver ou retrouver un emploi. Voilà les principales mesures de cette DM2 qui renforce notre politique qui vise à faire des Pays de la Loire une région dynamique et solidaire.

Alain GRALEPOIS
Pt du groupe PS, radical et divers gauche



Terra botanica : interview Jean-Claude Antonini

« Une bonne nouvelle pour le tourisme et l'économie »



Jean-Claude Antonini, maire d'Angers et président de la commission aménagement, infrastructures, transports et déplacements du Conseil régional, fait le point sur le projet Terra Botanica auquel la Région vient d'accorder 8M€.

En quoi consiste le projet Terra Botanica ?

Ce projet s'inscrit dans l'environnement du Pôle de compétitivité Végépolys qui met en synergie les acteurs des filières du végétal spécialisé et de la recherche, pôle dont la labellisation a été finalement retenue par le gouvernement à la suite d'une forte mobilisation des élus du territoire angevin. S'y ajoute donc aujourd'hui un projet de parc de loisirs, initié par le Département, et qui bénéficie du soutien de l'agglomération et de la ville d'Angers. C'est en effet un concept original, basé sur la connaissance et la découverte du monde végétal, accessible au grand public. Il existe une demande forte pour ce type d'activité, à mi-chemin entre le parc d'attractions et un lieu de transmission du savoir. Il y a toutes les raisons de croire au potentiel de Terra Botanica car nos concitoyens expriment un véritable intérêt pour ce qui relève de la biodiversité, et les moyens de la préserver !

Pourquoi la Région a-t-elle décidé de le soutenir ?

Ce futur parc de loisir sera un équipement structurant, formidable outil pour assoir une filière touristique qui, en Maine-et-Loire, ne manque déjà pas d'atouts ! Je retiens pour ma part que ce dossier, comme d'autres lorsque l'intérêt général prime, a rassemblé des élus de tous bords. Illustration d'une bonne façon de travailler loin des clivages partisans et un bon exemple de coopération entre les collectivités locales. De ce point de vue, on ne peut que se féliciter de l'intervention de la Région, qui a voté l'attribution d'une forte subvention, plus de huit millions d'euros, pour le projet Terra Botanica.

Quelles peuvent en être les retombées économiques et touristiques ?

C'est en effet une bonne nouvelle pour le tourisme et l'économie angevine. J'y vois aussi quelque chose de très positif pour l'identité même de l'agglomération... et payant en terme de retombées avec 40 emplois directs et 80 indirects. J'ai toujours appuyé ce dossier, convaincu de sa pertinence par rapport au Pôle végétal existant : en somme, une excellente vitrine pour le savoir-faire de nos chercheurs et de nos entreprises dans ce secteur à la fois traditionnel et prometteur.

Groupe socialiste, radical et divers gauche du Conseil régional des Pays de la Loire

1, rue de la Loire - 44966 Nantes - Tél. : 02 28 20 61 20

Directeur de la publication : **Alain GRALEPOIS** - Rédaction : **François CAILLAUD**

ISSN : 1769-8812

Maisons de santé de proximité : interview Loïc Bedouet

« Une réponse pour les zones rurales déficitaires »



Chacun a le droit de pouvoir se soigner sans devoir faire des kilomètres. Dans un contexte de désertification médicale dans certains territoires ligériens, la Région a lancé les Maisons de santé de proximité pour répondre au mieux aux besoins médicaux locaux. Loïc Bedouet, conseiller régional de Mayenne, fait le point sur ce dossier.

Pourquoi la Région a-t-elle décidé de soutenir les Maisons de santé de proximité ?

Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, l'offre de santé est incontestablement l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Or, un problème de démographie des professions médicales et paramédicales se pose dans les Pays de la Loire. En effet, notre région se situe au 17ème rang national pour le ratio « médecin par nombre d'habitants ». Et il y a une forte disparité entre les départements ligériens. Par exemple, il y a autant de médecins à Angers que dans toute la Mayenne, pour 2 fois moins d'habitants ! Enfin, les jeunes médecins ne veulent plus exercer leur métier comme l'ont fait leurs aînés. Ils souhaitent travailler plus en réseau, en équipe pluridisciplinaire comme le proposent les Maisons de santé de proximité, qui sont donc l'une des réponses pour attirer de jeunes professionnels de la santé dans les zones rurales déficitaires.

« Préserver l'égalité de l'accès aux soins »

N'est-ce pas là une manière de palier aux défaillances du gouvernement qui a récemment renoncé à son projet favorisant l'installation de médecins en zones rurales excentrées ?

On peut le regretter en effet. J'ajoute que sur ce dossier, il n'y a pas, pour le moment, de financement direct de l'Etat qui sont pourtant attendus. En effet, la santé n'est pas de la compétence de la Région. Cependant, l'aménagement du territoire, avec le souci de préserver l'égalité de l'accès aux soins quel que soit le territoire, préoccupe les élus régionaux. Il ne s'agit pas pour la région de tout faire seule, mais de proposer une politique en lien avec les autres partenaires : professionnels, assurance maladie, représentant de l'Etat, élus locaux... Le contenu et le dimensionnement du projet relèvent donc de la négociation locale. L'objectif est de s'appuyer sur les besoins locaux mutuellement soutenus pour garantir la réussite de l'opération.

Quels sont les critères qui ont été retenus pour les 45 Communautés de communes concernées ?

Afin d'éviter toute contestation possible, la Région s'est appuyée sur les critères définis par la Mission Régionale de Santé, qui regroupe l'URCAM et l'ARH*, à savoir : moins de 2,7 médecins de moins de 55 ans pour 5000 habitants et moins de 5 médecins pour 100 km². Au vu de ces critères, 2 départements sont particulièrement touchés : la Sarthe et la Mayenne avec pour chacun 13 Communautés de communes, vient ensuite la Vendée avec 10 Communautés de communes, puis dans une moindre mesure, le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique, avec respectivement 6 et 3 Communautés de communes.

3,5 Millions d'Euros sur 7 ans pour les maisons de santé

Le budget des maisons de santé est inscrit au CPER (Contrat de plan Etat Région) 2007-2013 à hauteur de 500 000 € par an, soit 3,5 Millions d'Euros sur 7 ans. A ce stade, le CPER ne prévoit pas de cofinancement de l'Etat... Des cofinancements publics seront probablement mobilisés par l'URCAM et l'AROMSA*.

Des Conseils généraux soutiennent également le projet (Sarthe, Vendée). L'aide financière du Conseil régional est comprise entre de 20 % et 25 % de la dépense d'investissement (immobilier et mobilier), avec une subvention plafonnée à 300 000 Euros par projet, ce qui représente environ 2 à 3 projets par an. Enfin, les Maisons de santé pourront être intégrées dans les nouveaux CTU et financées dans ce cadre.

***ARH : Agence régionale de l'hospitalisation.
URCAM : Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie. AROMSA : Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole.**

François Favry : maire de la Grignonais, Président de la Communauté de communes de la région de Nozay



« Anticiper la future offre de soins »

Pourquoi avoir sollicité une Maison de santé de proximité sur votre territoire ?

Son évolution démographique nous conduit à anticiper la future offre de soins et son adéquation aux besoins des usagers. Une Maison de santé, rassemblant en un lieu unique différents professionnels de santé et des acteurs sociaux, permettra d'assurer une prise en charge globale de la population et de garantir dans la durée une accessibilité aux soins. Tous les acteurs locaux du territoire, conscients de sa nécessité, ont poussé pour la création de cette Maison de santé, ce qui a bien sûr été un plus pour faire avancer le dossier.

Comment devrait se dérouler le projet et à quelle échéance ?

Le rôle de la Communauté de communes de la région de Nozay est de faciliter l'acquisition du terrain et la construction. Aussi, un groupe de réflexion associant élus et personnes du milieu médical et social va être créé. Il va notamment falloir définir les besoins en locaux et évaluer le coût et les financements possibles. Cela prendra de 3 à 5 ans, et la décision sur ce projet ne sera définitivement prise qu'au début du prochain mandat.

Contrats territoriaux uniques : interview Sophie Saramito **« La 2^{ème} génération des CTU est très attendue »**



Sophie Saramito, conseillère régionale des Pays de la Loire et adjointe au maire de Saumur, fait le point sur le CTU du Pays saumurois.

Quel bilan peut-on faire du CTU de Saumur ?

C'est une enveloppe de 5 309 000€ pour la Communauté d'agglomération de Saumur qui a été votée en avril 2005. L'année suivante, un contrat complémentaire de 847 785€ était signé, en lien avec le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine. Ces moyens ont été des leviers permettant à des projets de voir le jour, pour l'Agglomération comme pour certaines communes. La situation du Saumurois est difficile sur les plans économique et démographique. L'Agglomération, composée de 31 communes, dont la ville centre de Saumur et ses 29 000 habitants, souffre de la position actuelle des villes moyennes : trop petite pour être considérée comme espace stratégique de développement, trop grande pour être perçue comme une petite commune aux yeux du Département de Maine-et-Loire et par l'Etat pour un certain nombre de subventions. Après le départ de la Banque de France, la transformation de la CCI en une seule Chambre, on annonce les fermetures des Tribunaux de grande instance et de commerce. Dans ce contexte, les élus sont unanimes : le CTU a été un soutien majeur. Alors que nous ne pouvions plus bénéficier des Fonds européens FEDER sur nos zones industrielles, le CTU a pris le relais pour 1 200 000€ sur la zone de Méron à Montreuil-Bellay. Je peux aussi citer le plan de rénovation des piscines permettant de développer la politique d'apprentissage de la natation proposée aux scolaires par la Communauté d'agglomération, énorme chantier qui a concerné la ville de Saumur mais aussi les équipements de Brain-sur-Allonnes et du canton de Montreuil-Bellay. La Région participe là pleinement à une offre de services indispensable pour maintenir notre attractivité auprès des populations locales.

On entre maintenant dans la 2^{ème} génération des CTU, que peut-on en attendre d'une manière générale ?

Ils sont très attendus car ils offrent la possibilité aux collectivités locales d'anticiper leur plan d'investissement grâce à des soutiens financiers régionaux sur lesquels elles peuvent compter. Nous accompagnons les ambitions locales pour que leurs initiateurs soient à même d'aller convaincre d'autres partenaires. Notre slogan de Région à « l'esprit grand ouvert » s'applique donc parfaitement bien à notre politique territoriale.

CTU : les nouveautés

La 2^{ème} génération de CTU intègre notamment ces nouvelles dispositions : le soutien aux Conseils de développement qui doivent prendre toute leur place dans les CTU pour porter une dimension intercommunale des projets. L'introduction de critères d'éco conditionnalité, et enfin une simplification des procédures : assouplissement du nombre de passage des dossiers en Commission permanente, procédures de paiement et avenant d'ajustement.

CTU

Un développement équitable du territoire



Paul Loupias, maire de Montreuil-Bellay et président de sa Communauté de communes, nous fait part de son analyse de la contractualisation territoriale initiée par la Région depuis 2004.

Dans le maquis des aides et subventions diverses, le maire d'une modeste commune rurale est souvent désorienté car il dispose de services restreints. De plus, d'anciennes pratiques clientélistes accentuées par la décentralisation, donnent souvent l'impression, à tort, que la logique d'aménagement du territoire n'est pas prioritaire. Le Contrat territorial unique, lancé par la Région des Pays de la Loire exprime une contractualisation nouvelle fondée sur les notions de territoire pertinent, de projet cohérent et d'équité. En effet, l'aménagement du territoire n'est pas réductible à l'addition de programmes communaux, par ailleurs nécessaires. Il doit traduire la volonté politique d'un bassin de vie de se doter d'équipements qui structurent l'espace et lui donnent du sens tant sur les plans culturel et social que dans le domaine économique. **« Le projet qui rassemble ces éléments et les inscrit à la fois dans l'espace et dans le temps émane d'une volonté collective exprimée par les élus mais aussi par les acteurs locaux. Il doit prendre en compte les intérêts de chaque collectivité et de son territoire »** explique Paul Loupias.

« Le leurre souvent utilisé pour justifier l'émiettement des subventions est l'égalité poursuit-il. Dans l'absolu, l'égalité est une très belle idée bien sûr mais il y a des inégalités criantes entre les territoires. Certains ont besoin d'être plus aidés que d'autres. A partir d'un diagnostic précis, l'Assemblée régionale a donc prévu des dotations complémentaires destinées à compenser les handicaps de certains secteurs ».

Il reste maintenant aux territoires concernés à asseoir des pratiques conformes aux orientations ainsi définies : définir un projet matérialisé par des équipements structurants, mobiliser les acteurs locaux et enfin procéder à une évaluation sérieuse au terme du contrat. **« C'est à ce prix que les volontés locales croisées avec l'impulsion politique donnée par l'Assemblée régionale pourront utiliser au mieux l'argent public au service d'un territoire et de sa population ».**

Pour le développement durable de l'économie régionale

Le Port Autonome de Nantes Saint-Nazaire et les collectivités locales, dont la Région des Pays de la Loire, ont décidé, au-delà du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, de renforcer leur collaboration en mettant en œuvre une convention de partenariat sur la période 2007-2013. L'objectif est de permettre la réalisation de projets structurants nécessaires à la croissance de l'activité portuaire et de participer ainsi au développement durable de l'économie régionale tout en répondant au besoin de gestion intégrée de l'ensemble estuarien.



Quatre opérations, correspondant à un investissement total de près de 57 millions d'euros, ont été ciblées : le développement de la plate-forme logistique et du pôle tertiaire de Montoir, la construction d'une nouvelle passerelle pour voitures et remorques de camion, le maillage ferroviaire des zones d'activités de Montoir et Saint-Nazaire et le remplacement d'une porte de la cale Joubert, qui sert à la réparation et à la construction de navires à Saint-Nazaire. La participation de la Région des Pays de la Loire s'élève à 13,5 M€.

13,5 M€ pour le Port autonome de Nantes Saint-Nazaire

« Avec un trafic annuel proche des 35 millions de tonnes, explique François Chevalier, directeur du développement du Port Autonome de Nantes Saint-Nazaire, nous occupons une position de leader dans plusieurs domaines d'activité : énergie avec le pétrole, le gaz naturel liquéfié et le charbon, agroalimentaire et produits forestiers. Les trafics de marchandises diverses, notamment en conteneurs, et de vracs issus du recyclage, sont actuellement en fort développement. Ce partenariat avec la Région va encore renforcer notre position et nous nous en félicitons ».

Joël Batteux, maire de Saint-Nazaire et président de la commission action économique du Conseil régional

« Un dialogue privilégié va s'instaurer »

« La signature de cette convention marque un changement définitif dans la nature des relations entre le Port Autonome de Nantes Saint-Nazaire et les Collectivités. Avec ce nouveau mode de gouvernance, et notamment la création d'un Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre et du suivi de la convention, un dialogue privilégié va s'instaurer. Le Port et les Collectivités, qui en sont en fait « les actionnaires majoritaires », partagent des intérêts communs en matière de stratégie et d'aménagement. En participant à la hiérarchisation des projets d'investissement, en accompagnant financièrement leur réalisation, en se donnant les moyens d'une évaluation précise de leur impact, en solidarissant les dettes du Port et de ses partenaires, la Région et les autres collectivités vont enfin pouvoir assumer pleinement et durablement leur rôle dans cet outil de dimension internationale et renforcer la contribution du Port Autonome au développement économique régional ».



Emplois tremplins

1000 contrats d'ici 2010

Face à la montée du chômage des jeunes et des adultes et à la précarité de l'emploi, le Conseil Régional a mis en place dès 2005 des emplois-tremplins pour le territoire. Quelques 300 postes ont été créés en deux ans. Ils sont le produit d'un partenariat fructueux entre les associations, l'économie sociale et solidaire et les collectivités locales. Ils ont 2 objectifs : soutenir des projets de territoire et créer des emplois durables. L'objectif est d'accompagner les projets locaux, départementaux ou régionaux établis dans le but d'améliorer la vie des habitants sur les territoires en leur offrant une meilleure qualité de vie et des créations d'emploi. Chaque emploi tremplin bénéficie d'un financement, d'une formation et d'une aide à la pérennisation. L'objectif annoncé de 1000 emplois sur la durée du mandat sera tenu.

« Une sécurité appréciable »

Claire Fleurance, 29 ans, travaille en emploi tremplin depuis janvier dernier à l'association DIPP (Des idées plein la prod). Cette association est basée sur le campus de la faculté de Nantes. Elle existe depuis juillet 2004 et réalise pour la chaîne locale Télé Nantes une émission mensuelle : « Etudiant, poil aux dents ». Claire Fleurance a une maîtrise d'information et communication. Elle a fait partie des fondateurs de DIPP et y a travaillé bénévolement pendant deux ans. « **En 2006, on a cherché un moyen de financer mon emploi et on a pensé aux emplois tremplins de la Région. On a mis une année pour monter le dossier car cela demande beaucoup de démarches mais on a réussi !** »

La ville de Nantes est choisie comme collectivité locale partenaire et l'emploi tremplin a pu démarrer au 1^{er} janvier 2007. C'est un CDI aidé à 80 % la 1^{ère} année puis dégressivement pendant 5 ans. Au-delà, l'association doit le financer elle-même. Le 1^{er} bilan est positif : « **Cela apporte une sécurité appréciable. Du coup, cela permet de soutenir dans la durée les activités de l'association qui compte aujourd'hui deux temps pleins. Ma collègue est en effet en contrat d'avenir** ». Après trois ans d'existence, l'association DIPP a trouvé son rythme de croisière : elle a sa place dans le paysage audiovisuel nantais.

